

[DRAFT VERSION]

Rôle et responsabilités du directeur académique (DA)

Contexte

Reconnu par la Fondation canadienne pour l'innovation (FCI) comme une des 17 initiatives scientifiques majeures au Canada, le Réseau canadien des Centres de données de recherche (le RCCDR ou le Réseau) est une plateforme de recherche nationale, fruit d'un partenariat unique en son genre entre Statistique Canada et plus de 30 universités partenaires. À titre d'université-hôte du Réseau, l'Université McMaster est responsable d'administrer plusieurs subventions détenues conjointement par les universités partenaires.

Le RCCDR procure aux chercheurs l'accès aux microdonnées anonymisées de Statistique Canada à des fins de recherche et pour l'élaboration de politiques publiques, par le biais des centres de données de recherche (CDR) et de leurs antennes, des installations sécurisées situées sur les différents campus à travers le pays (pour plus d'informations sur ces installations, consulter <https://crdcn.org/fr/find-a-rdc>). Chaque antenne est affiliée à un CDR, dans le cadre d'un accord interinstitutionnel (AII) entre les deux parties. Bien que leur taille et leurs effectifs varient, toutes les installations sont dirigées par un directeur académique (DA) employé par l'université partenaire, laquelle offre également un soutien institutionnel et financier, et elles sont pourvues en personnel par Statistique Canada.

Rôle et responsabilités

En collaboration avec le personnel de Statistique Canada et l'équipe centrale du RCCDR, le DA est le dirigeant institutionnel responsable de voir au bon fonctionnement de l'installation, conformément aux exigences, politiques et procédures définies par Statistique Canada, le RCCDR, l'université partenaire, les AII avec l'université hôte et les organismes subventionnaires du RCCDR. Le DA travaille en étroite collaboration avec les analystes et les adjoints statistiques de Statistique Canada. Il rend compte à son université, alors que les analystes sont redevables aux gestionnaires de Statistique Canada. Chaque DA est également membre du conseil académique (CA) du RCCDR, lequel conseille le conseil d'administration et l'équipe centrale du RCCDR.

Le DA a quatre responsabilités principales :

1. **Assurer la bonne gouvernance et la saine administration de son installation.** À ce titre, il doit :
 - a. Travailler avec le personnel local et régional de Statistique Canada ainsi qu'avec les services administratifs concernés de son université pour garantir que les

- installations sont conformes aux exigences de sécurité de Statistique Canada et aux exigences institutionnelles, selon le cas ;
- b. Mettre sur pied et participer à un comité de gestion ou à un comité consultatif/directeur de son installation, lequel doit être réuni au moins une fois par année ;
 - c. Soutenir l'élaboration du budget, la gestion financière et l'administration de l'installation ;
 - d. Assurer la liaison avec les responsables du campus concernant les rénovations, la relocalisation et/ou la mise en place de nouvelles infrastructures ou projets en TI ;
 - e. Préparer et remettre dans les délais requis des rapports détaillés, dont le rapport annuel, exigés par le RCCDR, Statistique Canada et l'université hôte ;
 - f. Collaborer avec Statistique Canada pour faire en sorte que le personnel nécessaire au bon fonctionnement de l'installation est en place ;
 - g. Superviser le travail du personnel de soutien (administration, informatique) employé par l'installation; et
 - h. Fournir à tous les chercheurs, employés de l'installation, analystes et adjoints statistiques de Statistique Canada les procédures à suivre en cas de harcèlement ou autres violations du code de conduite de l'université.
2. **Être le principal agent de liaison avec l'équipe centrale du RCCDR, avec Statistique Canada, avec l'Université McMaster en qualité d'université-hôte du Réseau, avec l'administration de la recherche de l'université partenaire, avec le milieu de la recherche, et (quand il y a lieu) avec les antennes du CDR.** À ce titre, il doit :
- a. Rencontrer au moins une fois par an un membre de la haute administration de son université pour l'informer des récents développements concernant son installation et le RCCDR ;
 - b. Maintenir une bonne communication avec et entre les intervenants clés de l'installation et l'université ;
 - c. Agir comme représentant de son université et de la communauté locale de chercheurs ;
 - d. Favoriser l'harmonisation des activités offertes dans son installation avec les objectifs du RCCDR et avec les initiatives de recherche pertinentes dans son université ; et
 - e. Rencontrer au besoin les gestionnaires du programme des CDR à Statistique Canada pour parler du fonctionnement de son installation et du niveau des effectifs.
3. **Encourager et coordonner les relations entre les chercheurs au sein de son installation.** À ce titre, le DA devra normalement :
- a. Encourager les chercheurs débutants ou chevronnés du milieu universitaire et d'autres secteurs à devenir des utilisateurs de son installation et à participer aux activités qui y sont offertes, ainsi qu'aux activités nationales du RCCDR ;
 - b. Promouvoir la participation aux activités de formation méthodologique et statistique offertes dans son installation ou par le Réseau ;
 - c. Inciter les chercheurs et les utilisateurs expérimentés à soutenir les étudiants et les jeunes chercheurs

- d. Faire connaître l'importance des installations et du RCCDR pour l'avancement de la recherche et l'élaboration de politiques ; et
 - e. Susciter un sentiment d'appartenance envers son installation et envers le Réseau en général.
4. **S'impliquer activement en tant que membre du conseil académique (CA) du RCCDR.** Le DA devra normalement :
- a. Assister aux rencontres en personne et aux téléconférences ou webinaires du CA ;
 - b. Faire la promotion du RCCDR au sein de son université et contribuer à le faire mieux connaître ;
 - c. Donner son avis sur la pertinence, l'adéquation et la faisabilité des programmes et services de recherche, de formation et de mobilisation des connaissances offerts ou proposés par le RCCDR ;
 - d. Identifier et aider à concrétiser des possibilités de recherche, de partenariat et de financement afin d'accroître l'impact et le rayonnement du RCCDR ; et
 - e. Conseiller le président du CA en ce qui concerne la gestion, la viabilité financière et le fonctionnement du RCCDR.

Compétences et expériences

Un DA devrait normalement :

1. Être professeur titulaire ou avoir un poste permanent au sein de l'université partenaire ;
2. Avoir une certaine connaissance des objectifs, de la structure et du fonctionnement de son installation et du RCCDR ;
3. Avoir une certaine connaissance des fonds, des politiques et des procédures de Statistique Canada ;
4. S'intéresser activement aux recherches réalisées au sein de son installation ainsi qu'aux nouveaux ensembles de données qui y sont rendus disponibles ;
5. Bien comprendre l'importance de son installation et du RCCDR, et s'en faire l'ardent défenseur ; et
6. Avoir d'excellentes aptitudes de communication et d'organisation pour représenter l'université partenaire en tant que dirigeant local d'un réseau national reconnu comme une initiative scientifique majeure.

Les connaissances et expériences suivantes seront également considérées comme des atouts :

1. Expérience avec les microdonnées de Statistique Canada ;
2. Bonne connaissance des subventions, des politiques et des procédures de la FCI et des conseils subventionnaires ;
3. Expérience dans la gestion budgétaire de projets de recherche à sources de financement multiples ;
4. Expérience en matière de liaison avec la haute administration d'une université ; et

5. Expérience de travail ou de gestion au sein d'un réseau de recherche universitaire.

Dernière mise à jour le 20 février 2019

[DRAFT VERSION]

Consignes institutionnelles proposées pour le recrutement et le soutien des directeurs académiques du RCCDR

Fruit d'un partenariat entre Statistique Canada et 30 universités canadiennes, le Réseau canadien des Centres de données de recherche (RCCDR, le Réseau) est un réseau national de recherche qui permet des analyses statistiques avancées dans le domaine des sciences sociales et de la santé; l'Université McMaster en est l'université-hôte. Il est soutenu par des subventions quinquennales de plusieurs millions de dollars provenant des IRSC, du CRSH et du FCI, ainsi que par des contributions de plusieurs gouvernements provinciaux. Reconnu comme une initiative scientifique majeure (ISM), le Réseau accueille actuellement quelque 1 800 chercheurs débutants ou chevronnés dans l'une de ses nombreuses installations situées sur le campus d'une université-partenaire. Ces installations donnent aux chercheurs la possibilité d'accéder à des fichiers de microdonnées confidentielles, en respectant de stricts protocoles de sécurité et de protection de la confidentialité imposés et gérés par Statistique Canada. Le RCCDR alloue à chaque université-partenaire un financement annuel qui couvre une partie des coûts d'opération de chaque installation. Le directeur académique a pour rôle et responsabilité de superviser les activités de son installation pour le compte de l'université et au nom du RCCDR. À ce titre, le DA est un rouage essentiel au succès du Réseau et à la collaboration entre le RCCDR et chaque université-partenaire.

L'importance du directeur académique

Le directeur académique (DA) est le dirigeant institutionnel du centre de données de recherche local ou de l'antenne locale (l'installation). Il joue un rôle déterminant dans le bon fonctionnement et la réussite de l'installation locale et, à l'échelle nationale, du RCCDR. Depuis 2000, le RCCDR fournit une orientation stratégique nationale et une aide financière, tout en soutenant les activités et la gestion des installations dans tout le pays. Le RCCDR estime que la nomination d'un DA est une décision clé que prend chaque université-partenaire, et qui est cruciale au succès et à la pérennité des installations locales.

Pour aider à faire en sorte que chaque DA soit adéquatement soutenu dans son rôle et que chaque université partenaire retire tout le bénéfice possible de son investissement stratégique dans l'installation locale, le RCCDR a élaboré cet ensemble de lignes directrices.

Le présent document a pour objectif d'aider les universités partenaires à recruter un nouveau DA et à déterminer le soutien institutionnel à lui procurer.

Recruter un directeur académique

Le RCCDR recommande aux universités-partenaires de :

- Consulter le document ci-joint intitulé *Rôle et responsabilités des DA* rédigé par le RCCDR pour guider leurs efforts de recrutement ;
- Recruter les DA au moyen d'un processus de sélection ouvert, transparent, compétitif et fondé sur le mérite, et d'impliquer le comité consultatif/directeur local lors des entretiens d'embauche et durant le processus de nomination ;
- Faire appel, si nécessaire et si possible, au personnel local ou régional de Statistique Canada dans le processus de recrutement pour préciser le fonctionnement et les besoins courants de l'installation ; et
- Préciser la durée du mandat du DA (habituellement entre trois et cinq ans, avec possibilité de renouvellement).

Soutenir le directeur académique

Le RCCDR recommande aux universités partenaires de :

- Procurer un soutien financier et administratif adéquat pour satisfaire aux besoins opérationnels de l'installation locale ainsi qu'aux exigences de reddition de compte nationales conformément aux modalités prévues dans l'accord interinstitutionnel avec le RCCDR ;
- Accorder un allègement des tâches d'enseignement et autres responsabilités, dans une mesure proportionnée aux obligations liées à ce mandat ;
- Prévoir des échanges réguliers et des rencontres périodiques entre le DA et le vice-président à la recherche (ou son remplaçant) au sujet du fonctionnement et du financement de l'installation locale et du RCCDR (au minimum deux fois par année) ;
- Aider le DA à mieux faire connaître l'installation locale et à faire la promotion de son utilisation pour la recherche, l'enseignement et la formation ;
- Favoriser les collaborations interfacultaires et les recherches interdisciplinaires dans l'installation ;
- Encourager les services de communication et de diffusion des universités à travailler en étroite collaboration avec les DA pour faire la promotion des résultats et impacts de recherche réalisés dans l'installation ; et
- Communiquer au DA toutes les politiques et tous les documents institutionnels pertinents ayant trait au fonctionnement de l'installation.

Dernière mise à jour le 20 février 2019